

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	9
• votants	9
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 30 janvier 2014 à 18 heures 30

SOUS-PREFECTURE

03 FEV. 2014

SAINT-GAUDENS

Date de convocation :

25 janvier 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :**Objet**

Repas des Aînés 2014

M. GALY Henri

Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, NOE Liliane, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, BOURELY Marcel, SIBRA Gérard, BRUNA Roger.

Absente excusée : Mme LOMBARD Françoise

Secrétaire de séance :

Mme STRADERE Michelle

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu le Dimanche 23 Février 2014. Les conditions sont les suivantes :

- aux personnes du village de plus de 60 ans dans l'année, le repas sera gratuit.

- aux personnes plus jeunes ou extérieures au village souhaitant participer au repas, le montant sera de 16€, pour les enfants de 10 à 14 ans 10€, gratuit pour les moins de 10 ans.

Le repas préparé par le traiteur "Auberge du Brouquet" de Charlas est pris en charge par la Commune. L'apéritif et le vin mousseux ainsi que l'animation seront offerts par Idéal 31, le gibier offert par l'association de chasse.

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les conditions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 03 février 2014.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 31 janvier 2014

Le Maire



A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and horizontal strokes, positioned to the right of the official seal.